

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01892

Numéro SIREN : 441 719 622

Nom ou dénomination : 47

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 48556

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 €uros
Siège social : 47, Avenue Henri Ginoux – 92120 MONTROUGE
441 719 622 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, et le 20 septembre, à 11 H 00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sis 47, Avenue Henri Ginoux – 92120 MONTROUGE, sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée avec avis de réception.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio DA COSTA en qualité de Président associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des actions composant le capital social, soit 100 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi et les règlements ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de huit jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 2.000 € euros, par voie de rachat et d'annulation d'actions ;
- Conditions et modalités de la réduction de capital ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président lit ensuite son rapport et déclare la discussion ouverte.

La discussion est close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux votes les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de réduire le capital social de 2.000 euros, pour le ramener de 8.000 euros à 6.000 euros, par voie de rachat de 25 actions, appartenant en pleine propriété à Monsieur Fernando DA COSTA, d'une valeur nominale de 80 euros chacune, au prix unitaire de 1.800 euros, soit un prix global de 45.000 euros, intervenant sous condition de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 15.000 euros.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des parts sociales rachetées, soit la somme de 43.000 euros, sera imputé sur les postes de réserves (« réserve légale » et « réserves statutaires et contractuelles », tels que figurant au dernier bilan de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

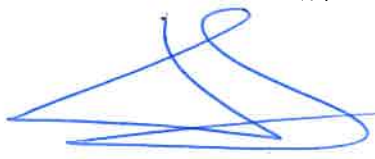
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents et représentés.

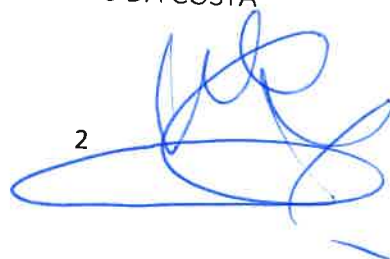
Antonio DA COSTA



Maria OLIVEIRA



Fernando DA COSTA



2